

**SANS OUI
C'EST NON!**

Ressources

LIGNE RESSOURCE

24/7, SANS FRAIS, CONFIDENTIELLE,
ANONYME ET BILINGUE

Partout au Québec
1 888 933-9007

SUR LE CAMPUS ET HORS CAMPUS

- POUR SIGNALER UNE SITUATION D'URGENCE
- POUR OBTENIR DU SOUTIEN PSYCHOSOCIAL
- POUR FAIRE UN SIGNALEMENT OU PORTER PLAINTÉ
- POUR RECEVOIR DE L'AIDE D'UN CENTRE DÉSIGNÉ (MÉDICALE ET PSYCHOLOGIQUE)
- PROGRAMME D'AIDE ET DE RÉFÉRENCE (PARÉÉ) – SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Veuillez consulter la liste des ressources disponibles à :
uqo.ca/sansouicestnon

Une initiative conjointe de :



À L'UQO, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE
DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL.

**SANS
CONSENTEMENT,
C'EST UNE
AGRESSION!**

**SANS OUI
C'EST NON!**

La campagne «**Sans oui, c'est non!**» a été initialement conçue par l'Université de Montréal, son Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), en 2014.

Le matériel promotionnel de la campagne «**Sans oui, c'est non!**» a été développé par l'Université Laval.

uqo.ca/sansouicestnon

Juillet 2018



La violence à caractère sexuel, plus répandue qu'on le croit...

Quelques chiffres¹

- 1 femme sur 3 a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans.
- 1 homme sur 6 sera victime d'une agression sexuelle au cours de sa vie.
- Près de 8 victimes sur 10 connaissent leur agresseur.
- Seulement 10 % des agressions sont déclarées à la police.
- Entre 15 et 25 % des étudiantes au collège ou à l'université subiront une agression sexuelle pendant leurs études².
- Plus de la moitié des agressions à caractère sexuel sur des étudiantes impliqueraient de l'alcool ou des drogues³.

La violence à caractère sexuel constitue un problème grave et n'est pas tolérée dans notre société. Elle touche principalement les femmes, bien que les hommes peuvent aussi en être victimes.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur définit la notion de violence à caractère sexuel comme « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.

Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirées, incluant celle relative aux diversités culturelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

Les conséquences de l'agression pour la victime :

- Santé psychologique et physique menacées;
- Répercussions possibles sur sa vie sociale;
- Réussite scolaire ou succès professionnel en danger.

Sans consentement, c'est une agression.

- Le consentement ne doit jamais être obtenu au moyen de menace ou de contrainte. Il doit être donné volontairement par la personne.
- Le consentement n'est jamais présumé ou implicite. Un silence ou l'absence de refus n'est pas un consentement.
- Le consentement ne peut pas être donné si la personne est sous l'influence de drogues ou d'alcool, ou si elle est inconsciente.
- Le consentement ne peut pas être obtenu si l'agresseur abuse d'une position de confiance, de pouvoir ou d'autorité.
- Le consentement n'est plus valide si la personne manifeste, en cours de route, son désaccord à la poursuite des pratiques sexuelles par ses paroles ou son comportement.

**SANS OUI
C'EST NON!**

Je pense être victime de violence à caractère sexuel.

- Ne vous blâmez pas. La seule personne responsable est la personne qui commet la violence à caractère sexuel.
- Conservez tout élément de preuve et prenez en note les détails (date, heure, endroit, nom de l'agresseur, nom des témoins, gestes posés...).
- Contactez les ressources qui peuvent vous aider (voir coordonnées au verso).

Je suis témoin de violence à caractère sexuel.

- Si vous êtes en mesure d'agir en toute sécurité, faites cesser la violence à caractère sexuel, sinon dénoncez la situation à une ressource compétente.
- Portez assistance à la personne et référez-la aux ressources qui peuvent l'aider (voir coordonnées au verso).
- Écoutez sans juger ni remettre en question.
- Rappelez-vous que le soutien que vous apportez à la victime fera une grande différence.

¹ Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, (2008), p. 14.

² Lauren F. Lichy, Rebecca Campbell & Jayne Schuiteman, Developing a University-Wide Institutional Response to Sexual Assault and Relationship Violence. *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, 36 (1-2), (2008), p. 6.

³ Antonia Abbey, et al., Alcohol and Sexual Assault, *Alcohol Research and Health: The Journal of the National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism*, 25 (1), (2001), p. 44.